Informations de base

1996/0148(CNS) CNS - Procédure de consultation Règlement	Procédure terminée
Bovins: aide d'urgence à verser aux éleveurs en 1996, organisation commune des marchés OCM (modif. règl. 805/68/CEE) **Subject** 3.10.05.01 Viande 3.10.14 Soutien aux producteurs, primes et aides agricoles	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
AGRI Agriculture et développement rural	JACOB Christian (UPE)	04/06/1996

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
BUDG Budgets		

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires économiques et financières ECOFIN	1942	1996-07-08
Agriculture et pêche	1940	1996-06-24

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
29/05/1996	Publication de la proposition législative	COM(1996)0242	Résumé
17/06/1996	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
17/06/1996	Vote en commission		Résumé
17/06/1996	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A4-0203/1996	
18/06/1996	Débat en plénière		
08/07/1996	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
08/07/1996	Fin de la procédure au Parlement		
13/07/1996	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	1996/0148(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Règlement
Base juridique	Traité CE (avant Amsterdam) E 043
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AGRI/4/07948

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A4-0203/1996 JO C 198 08.07.1996, p. 0012	17/06/1996	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T4-0343/1996 JO C 198 08.07.1996, p. 0070-0112	19/06/1996	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(1996)0242 JO C 205 16.07.1996, p. 0012	29/05/1996	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Règlement 1996/1357
JO L 175 13.07.1996, p. 0009 Résumé

Bovins: aide d'urgence à verser aux éleveurs en 1996, organisation commune des marchés OCM (modif. règl. 805/68/CEE)

1996/0148(CNS) - 19/06/1996 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté le rapport de M. Christian JACOB (UPE, F) sur la proposition prévoyant des paiements supplémentaires à faire en 1996 au titre des primes visées au règlement 68/805/CEE portant OCM dans le secteur de la viande bovine. Il ramène de 21 à 10 écus la prime spéciale à la viande bovine et à la vache allaitante. Cette prime sera versée aux producteurs dont le droit à la prime est établi pour des animaux détenus dans l'année civile 1995. Il prévoit aussi qu'une aide de 10 écus sera versée par bovin mâle qui n'a pas bénéficié de la prime. Cette aide sera versée dans la mesure où une aide nationale est nécessaire pour compenser une perte de revenu réellement vérifiée et qui n'entraîne en aucun cas un dépassement de ladite perte. Enfin, le rapport demande à la Commission de tout mettre en oeuvre afin d'introduire l'utilisation accrue et unique de protéines végétales dans l'alimentation animale de l'UE.

Bovins: aide d'urgence à verser aux éleveurs en 1996, organisation commune des marchés OCM (modif. règl. 805/68/CEE)

1996/0148(CNS) - 29/05/1996 - Document de base législatif

OBJECTIF : suite à la crise provoquée par l'ESB, la proposition de règlement vise à fournir d'urgence une aide immédiate aux revenus des producteurs de viande bovine. CONTENU : en ce qui concerne le montant de l'aide à verser, la Commission a cherché à déterminer l'incidence de la réduction des prix survenue depuis le 20 mars 1996 en extrapolant cette réduction jusqu'à la fin de l'année. Selon les estimations de la Commission, la réduction des prix devrait entraîner une perte de revenus de l'ordre de 650 millions d'écus pour cette année. Pour ce qui concerne le mode de paiement, la Commission propose d'augmenter de 25 écus la prime à la vache allaitante et de 21 écus la prime au bovin mâle. Pour que les paiements puissent s'effectuer le plus rapidement possible, la Commission propose que ces suppléments soient accordés sur la base de données existant déjà dans les Etats membres pour le paiement des primes de 1995. Cependant, si les producteurs demandent par la suite un montant de prime moins élevé pour 1996, une partie des versements déjà effectués devraient être récupérés et les sommes ainsi recouvrées devraient être réparties entre les producteurs dont les demandes validées pour 1996 sont supérieures à celles concernant l'année 1995. Le coût de cette mesure est estimé à 534 millions d'écus. La Commission propose que la différence entre ce chiffre et le montant total de 650 millions d'écus (116 millions d'écus) soit allouée aux Etats membres en fonction de la taille de leurs troupeaux bovins non laitiers publiée par Eurostat. Ces sommes seront mises à la disposition des Etats membres à titre de concours à des régimes d'aide nationaux dans les cas où, de l'avis des Etats membres, une aide supplémentaire est nécessaire pour contribuer à la solution des problèmes que n'a pas permis de traiter l'augmentation des primes. Avec la présente proposition, la Commission propose une modification technique du régime relatif à la transformation de viande de veau. Dans les conditions actuelles, ce régime ne s'applique qu'aux veaux ne dépassant pas l'âge de 10 jours. Cette limite d'âge étant difficile à respecter, il est proposé d'accorder à la Commission la possibilité d'autoriser un âge légèrement supérieur, assorti des contrôles nécessaires.

Bovins: aide d'urgence à verser aux éleveurs en 1996, organisation commune des marchés OCM (modif. règl. 805/68/CEE)

1996/0148(CNS) - 08/07/1996 - Acte final

OBJECTIF : prévoir des paiements supplémentaires à faire en 1996 aux producteurs de viande bovine. MESURE DE LA COMMUNAUTE : Règlement 96/1357/CE du Conseil modifiant le règlement 68/805/CEE portant organisation commune des marchés dans le secteur de la viande bovine. CONTENU : le règlement vise à octroyer une aide immédiate exceptionnelle à tous les producteurs de viande bovine dont les revenus ont été affectés par la chute de prix consécutive à la crise provoquée par l'ESB. L'enveloppe totale de 850 millions d'écus devra être financée avant le 15/10/1996, date de clôture de l'exercice budgétaire pour les dépenses du FEOGA-Garantie. ENTREE EN VIGUEUR : 13/07/1996.